30-01

BANQUE NATIONALE
DU CONGO

Léopoldville, le 1er septembre 1965

Circulaire n° 45

CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CREDITS DOCUMENTAIRES

Pour répondre à certaines demandes émanant tant des banquiers que des importateurs, nous croyons utile de rappeler ci-dessous les dispositions relatives aux provisions en francs congolais à constituer pour les crédits documentaires à change non couvert relatifs à des importations dont le paiement doit s'effectuer sur les devises propres de la République :

" Au moment de l'ouverture des crédits, l'importateur " doit verser à la banque agréée une provision équivalent à la contre- " valeur au cours vendeur du prix FOB de la marchandise.

" Ces provisions reçues en francs congolais par les " banques ainsi que les extournes lors de l'utilisation des crédits " seront traitées auprès de la Banque Nationale, chaque mardi, au " cours de la séance de la Chambre de Compensation.

La présente qui consitue une coordination des instructions antérieures est à intercaler dans les dispositions de la circulaire n° 4 (page 12, paragraphe A - 1)).

BANQUE NATIONALE DU CONGO

A. J. ROUX
Directeur Général

A. NDELE
Gouverneur

BANQUE NATIONALE
DU CONGO

Léopoldville, le 1er septembre 1965

Circulaire n° 46

IMPORTATIONS DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIERE DU MARCHE COMMUN

L'opération "pièces de rechange - aide du Marché Commun" arrivant à son terme, les experts de la Société SOCONOMAR cesseront d'effectuer le contrôle à l'arrivée des marchandises à Boma, Matadi et Léopoldville à dater du 1er septembre 1965.

La circulaire n° 4 du 6 juillet 1964, section I, alinéa 3 - B5 - 2e paragraphe, est en conséquence modifié comme suit :

" ce dépôt reste bloqué jusqu'à expiration des délais de validité de la
" licence.
" Il est restitué à cette date sur présentation de la déclaration de mise
" en consommation accompagnée :
" - soit du certificat SOCONOMAR si le contrôle a pu encore être
" effectué par cette Société
" - soit du certificat d'agréage - exemplaire n° 5 destiné à l'impor-
" tateur - délivré à l'embarquement par la Société Germanischer
" Lloyd".

Cette modification ne s'applique pas aux importations via Lobito dédouanées à Elisabethville et pour lesquelles le contrôle par l'Expert de la Société SOCONOMAR pourra être effectué dans cette ville jusqu'au 30 septembre 1965.inclus.

BANQUE NATIONALE DU CONGO

A. J. ROUX
Directeur Général

A. NDELE
Gouverneur

BANQUE NATIONALE
DU CONGO

Léopoldville, le 3 septembre 1965

Circulaire n° 47

AIDE AGRICOLE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
(Public Law 480 - Titre I)

A. - PROCEDURE

La procédure applicable est celle de la circulaire n° 4 de la Banque Nationale.

B. - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'AUTORISATION D'ACHAT n° 55-67

- marchandises couvertes par l'autorisation d'achat : tabac en feuilles ;
- montant minimum du crédit documentaire : 200.000 $;
- banque habilitée aux Etats-Unis : Morgan Guaranty Trust ;
- banque désignée au Congo : Banque du Congo ;
- date initiale de conclusion du contrat : 6 septembre 1965 ;
- date extrême de conclusion du contrat : 30 novembre 1965 ;
- date extrême de livraison : 31 décembre 1965 ;
- date initiale d'introduction des licences auprès de la banque désignée : 3 septembre 1965 ;
- date extrême de validation des licences par la banque désignée : 31 octobre 1965 ;
- bénéficiaires : firmes dont l'objet social inclut le traitement du tabac en feuilles.

BANQUE NATIONALE DU CONGO

A. J. ROUX
Directeur Général

A. NDELE
Gouverneur

BANQUE NATIONALE
DU CONGO

Léopoldville, le 3 septembre 1965

Circulaire n° 48

En accord avec le Bureau de la Coordination Economique et le Département "Aide Financière" de l'U.S.A.I.D., il a été décidé de modifier et de compléter comme suit la circulaire n° 29 qui fixe la procédure applicable à l'utilisation de l'aide financière américaine :

- les licences seront désormais validées et les crédits ouverts pour la valeur "FAS" des marchandises (3e paragraphe - page 1). Les opérations en cours, établies pour des valeurs "FOB", peuvent être modifiées en "FAS" ;
- les crédits documentaires ouverts pour le règlement des frais connexes peuvent également être ouverts directement en faveur du fournisseur ou d'un transitaire désigné de commun accord entre l'importateur et le fournisseur (ajouter au point 2 - page 19) ;
- il n'y a plus lieu de reprendre, parmi les documents que les fournisseurs devaient faire parvenir au Contrôleur de l'U.S.A.I.D., la copie de la "Shippers Export Declaration du Département du Commerce" (pages 11 et 18) ;
- le numéro du code "schedule B" du Département du Commerce ne doit plus figurer sur la facture du fournisseur (pages 10 et 12), établie en pro forma.

BANQUE NATIONALE DU CONGO

A. J. ROUX
Directeur Général

A. NDELE
Gouverneur

30-01

ACG/cd

BAF 1796/65

11 August 1965

Dear Mr. Thorson,

Thank you for your letter of 4 August with which you enclosed copy of a letter dated 3 August from Mr. Schweitzer to Mr. Tshombé, proposing the appointment of Mr. Jean Martial to succeed Mr. Roux as General Manager of the National Bank of the Congo.

While we regret the departure of Mr. Roux, we are happy to know that you have found such a well-qualified person to replace him. I will draw Mr. Tshombé's attention to the matter when I see him in the next day or two.

May I take this opportunity of saying how much we appreciated the temporary help of Mr. Bellec during Mr. Roux's absence. He established excellent relations both with the Prime Minister, on the one hand, and with Mr. Fleri and Mr. Ulutan on the other. We could not wish for better cooperation in tackling the very great problems facing the Congo.

Yours sincerely,

B. F. Guerin-Tufell
Resident Representative

Mr. Philip Thorson,
Director of Administration,
International Monetary Fund,
Washington D.C. 20431

cc Mr. De Haynes
Mr. Grlic

30-01

BANQUE NATIONALE
DU CONGO

Léopoldville, le 9 août 1965

Circulaire n° 44

AIDE AGRICOLE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

(Public Law 480 - Titre I)

A.- PROCEDURE

La procédure applicable est celle de la circulaire n° 4 de la Banque Nationale du Congo.

B.- PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'AUTORISATION D'ACHAT n° 55-65

- marchandise couverte par l'autorisation d'achat : lait en boîte ;
- montant minimum du crédit documentaire : 10.000 $;
- montant maximum du crédit documentaire : 15.000 $;
- banque habilitée aux Etats-Unis : First National City Bank ;
- banque désignée au Congo : Banque Belge d'Afrique ;
- date initiale de conclusion du contrat : 4 août 1965 ;
- date extrême de conclusion du contrat : 30 novembre 1965 ;
- date extrême de livraison : 31 décembre 1965 ;
- date initiale d'introduction des licences auprès de la banque désignée : 13 août 1965 ;
- date extrême de validation des licences par la banque désignée : 31 octobre 1965.

C.- PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'AUTORISATION D'ACHAT n° 55-66

- marchandise couverte par l'autorisation d'achat : lait entier en poudre;
- montant minimum du crédit documentaire : 10.000 $;
- montant maximum du crédit documentaire : 25.000 $;
- banque habilitée aux Etats-Unis : Bank of America ;
- banque désignée au Congo : Socobanque ;
- date initiale de conclusion du contrat : 4 août 1965 ;
- date extrême de conclusion du contrat : 30 novembre 1965 ;
- date extrême de livraison : 31 décembre 1965 ;

/...

- date initiale d'introduction des licences auprès de la banque désignée : 13 août 1965 ;
- date extrême de validation des licences par la banque désignée : 31 octobre 1965.

REMARQUE

Il est rappelé aux importateurs que, suivant les termes de l'accord américano-congolais, les marchandises importées dans le cadre de l'aide ne peuvent être réexportées.

BANQUE NATIONALE DU CONGO

J. NIANGA
Directeur

A. NDELE
Gouverneur

30-01

AUG 10 1965

ACTION

TO: O.T
G
H
Y

☐-A
☐-N. Action required
INITIALS

Dear Mr. Osorio-Tafall:

Enclosed for your information is a copy of a letter from Mr. Schweitzer to Mr. Tshombe regarding the proposed appointment of Mr. Jean Martial to succeed Mr. Roux as General Manager of the National Bank of the Congo. A copy is being sent to Mr. Orlic and a copy also to Mr. Roux with the request that upon his return to Leopoldville in mid-August he take up this matter with the authorities and get a reply on the proposal as soon as possible.

Sincerely yours,

Phillip Thorson
Director of Administration

Enclosure

Mr. B.F. Osorio-Tafall
Chief
Civilian Operations in the Congo
Leopoldville
Democratic Republic of the Congo

INTERNATIONAL MONETARY FUND
WASHINGTON

AUG 3 1960

Monsieur le Premier Ministre,

Dans le cadre du programme d'assistance technique du Fonds Monétaire International à la République Démocratique du Congo, j'ai l'honneur de vous proposer la nomination de M. Jean Martial, de nationalité française, comme successeur de M. Alfred J. Roux, Gouverneur des Devises et Directeur général de la Banque Nationale du Congo.

Tout en regrettant le départ de M. Roux, nous sommes heureux d'avoir pu obtenir les services d'un homme de la compétence de M. Martial pour reprendre ces importantes fonctions. Le Gouverneur de la Banque de France, ainsi que M. Roux, nous ont suggéré M. Martial comme une personne fort qualifiée pour remplir ce poste. La connaissance personnelle que j'ai de ses aptitudes me fait partager entièrement leur opinion. Veuillez trouver ci-joint, pour votre information, le curriculum vitae de M. Martial.

Si vous êtes d'accord pour cette nomination, M. Martial pourrait entrer en fonctions à Léopoldville vers le 1er novembre, pour une période initiale d'un an. Il serviraît aux mêmes termes et conditions que ceux convenus avec votre Gouvernement pour M. Roux.

En attendant de savoir si la nomination proposée ci-dessus recueille votre assentiment, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le Directeur général,

Pierre-Paul Schweitzer

Pièce jointe

Son Excellence
Monsieur Moise Tshombé
Premier Ministre
Léopoldville
République Démocratique du Congo

CURRICULUM VITAE

ANSTIAS, Jean, Marie, François, Charles

Né le 14 octobre 1907 à Limoges

I - Situation de famille

Marié - 1 fils né le 17 décembre 1944

Domicile: 48, Boulevard Rueil, Paris 6ème

II - Diplômes universitaires

Baccalauréat
Doctorat en droit

III - Langues étrangères

Anglais, parlé et traduit

IV - Situation militaire

Rayé des cadres - dégagé de toute obligation

V - Carrière professionnelle

- Rédacteur à la Banque de France depuis 192 , est reçu au concours de l'Inspection en 1937.

- D'octobre 1930 à juin 1931 est envoyé en stage d'études aux Etats-Unis, auprès de la Federal Reserve Bank of New-York et de diverses autres banques américaines.

- Après son retour participe jusqu'à la fin de 1939 aux travaux, missions et stages habituels de l'Inspection en qualité d'attaché, puis d'adjoint et d'inspecteur.

- Est chargé de mission aux Etats-Unis au début de 1940, en liaison avec la Commission d'achats du gouvernement français, reste à New York pour veiller aux intérêts de la Banque de France jusqu'au printemps 1943, puis se rend pour la même raison à Alger, en Corse, à Dakar et à la Martinique, revient aux Etats-Unis en février 1944 et y reste jusqu'en novembre 1945, date à laquelle il est rappelé en France.

- Est alors nommé Directeur du Cabinet du Gouverneur de la Banque de France, accompagne celui-ci à Washington au printemps 1946 comme secrétaire de la mission Blum (accords Byrnes - Blum), retourne aux Etats-Unis pour une nouvelle mission en septembre.

- Est nommé Inspecteur Général en 1948, avec successivement la charge des secteurs de Lyon, Nice et Bordeaux.

- Promu Inspecteur Général hors-classe le 1er avril 1963 et détaché depuis lors à la Banque Centrale.

30-01 6-1 V

BANQUE NATIONALE
DU CONGO

Léopoldville, le 22 juin 1965.-
Réf: 01/-/BNC/SS/-/N° 1294
(prière de reprendre dans votre réponse)

Mr Brooks
Mr Henrickson
Blackwood

File

Boite Postale: 2697
Tél: 2641 - 4430 - 5026 - 5100 - 5142
Télex: 227
Adresse Télégraphique: NACOBANQUE

Rubrique:

Monsieur le Représentant,

Nous avons l'honneur de vous remettre le premier Rapport annuel de la Banque Nationale du Congo pendant l'exercice 1964. Il comprend une analyse de l'évolution économique et financière de la République Démocratique du Congo en 1964 ainsi que le compte rendu des opérations de la Banque.

Veuillez agréer, Monsieur le Représentant, l'expression de notre considération très distinguée.

BANQUE NATIONALE DU CONGO

A.J. ROUX,
Directeur Général.

A. NDELE,
Gouverneur.

Monsieur GILPIN
Représentant Résident
des Nations Unies
LEOPOLDVILLE

BANQUE NATIONALE
DU CONGO

Registry

Léopoldville, le 21 juin 1965

CIRCULAIRE N° 39

- Procédure préalable à l'émission des lettres de quota
- Ventilation par "rubriques d'approvisionnement" des besoins en marchandises à importer.

Dans le but de rationaliser l'examen des "états de besoin" introduits par les importateurs et d'obtenir une coordination plus prononcée des éléments statistiques en rapport avec le commerce extérieur, le Bureau de Coordination Economique en collaboration avec le Ministère de l'Economie Nationale, la Direction de la Statistique et des Etudes économiques, le Ministère du Commerce Extérieur et la Banque Nationale a mis au point une nouvelle procédure préalable à l'émission des lettres de quota quadrimestrielles.

A.- CHAMP D'APPLICATION

BIENS VISES PAR LA PRESENTE PROCEDURE - DATE DE MISE EN APPLICATION

1. La procédure ci-dessous s'applique aux quotas attribués par l'Economie Nationale en collaboration avec le Bureau de Coordination Economique. Elle ne concerne donc pas, jusqu'à nouvel avis, les biens importés par le débit d'un compte R.M.E. ou sous le couvert d'un quota "garanti" ou d'une convention spéciale alloués par la Banque Nationale du Congo ou enfin dans le cadre des aides étrangères.

2. Les instructions qui suivent seront appliquées, pour la première fois, à l'occasion de la répartition des quotas du troisième quadrimestre de 1965.

B.- PRINCIPES

1. Les différentes catégories de biens susceptibles d'être importés ont été subdivisés en 90 "rubriques d'approvisionnement"(annexe n° I); ces rubriques remplacent les régimes "S".

2. Une table de correspondance (annexe 2) permet de retrouver, à partir des rubriques d'approvisionnement, le numéro de la "nomenclature statistique" utilisée par les services de la Douane.

I 8

./...

3. Les besoins en marchandises à importer doivent être présentés suivant les rubriques d'approvisionnement (une déclaration distincte par rubrique) sur les formules délivrées par les banques agréées au prix de F.C. 50,- l'une.

4. Chacune des déclarations de besoins reprend les biens classés sous les numéros de la nomenclature statistique correspondant à la rubrique d'approvisionnement.

C.- INTRODUCTION DES ETATS DE BESOINS.

1. Chaque déclaration de besoins est introduite en TROIS exemplaires ; il est indispensable de se conformer aux instructions reprises au verso de la formule. Le montant minimum est fixé à F.C. 100.000 ; toutes les sommes devant être arrondies en milliers de F.C.

2. Si une même rubrique d'approvisionnement comprend simultanément des produits soumis à lettres de quota et des produits libéralisés, on aura soin de grouper chaque catégorie dans un sous-total distinct, la formule devant également mentionner le total général relatif à la rubrique d'approvisionnement en cause.

3. Les déclarations de besoins (ou la déclaration unique) seront accompagnées d'un bordereau récapitulatif (annexe n° 5) qui reprendra le total demandé par rubrique d'approvisionnement ainsi que le total général. L'absence de ce bordereau récapitulatif ne permettra pas aux services de prendre les demandes en considération.

4. Les déclarations de besoins doivent parvenir au Ministère de l'Economie Nationale trente (30) jours au moins avant le début du quadrimestre auquel elles se rapportent. Toutefois, les états de besoins relatifs au dernier quadrimestre de 1965 devront être introduits pour le 30 juillet 1965 au plus tard par les firmes établies à Léopoldville et à Elisabethville et pour le 15 août 1965 pour les firmes établies à l'intérieur.

5. L'attention des importateurs est attirée sur la nécessité de limiter leurs états de besoins aux produits habituellement importés par eux et aux montants en rapport avec leur activité normale.
L'exagération dans les demandes entraînera fatalement des réductions d'office qui pourront aller à l'encontre des besoins réels des intéressés.

./...

D.- EMISSION DES LETTRES DE QUOTA.

Les lettres de quota, établies par rubrique d'approvisionnement sont adressées aux importateurs par le Ministère de l'Economie Nationale, Office d'Approvisionnement - Une lettre d'accompagnement précise le montant global alloué à l'importateur. Celui-ci doit s'assurer que les montants repris sur les différentes lettres de quota forment bien le total mentionné sur la lettre.

La date de validité ainsi que, plus généralement toutes les énonciations des lettres de quota ne pourront être modifiés qu'à titre exceptionnel et dans les cas dûment justifiés, l'accord préalable du Bureau de Coordination Economique et de l'Economie Nationale devra être demandé et pour ce qui est des prorogations de validité, la décision devra également être entérinée par la Banque Nationale agissant sur les instructions de l'Ordonnateur des devises.

Il est spécialement recommandé aux bénéficiaires des lettres de quota de ne pas attendre la fin de la période de validité pour présenter les licences à la validation.

E.- VALIDATION DES LICENCES.

Les dispositions reprises dans la circulaire n° 4 de la Banque Nationale du Congo restent applicables étant entendu que l'importateur aura soin de mentionner clairement sur chacun de ses modèles "I" le numéro de la rubrique d'approvisionnement repris sur la lettre de quota au lieu et place du "régime".

F.- DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

Toute demande de précision sur l'application de la présente circulaire doit être introduite par écrit auprès du Ministère de l'Economie Nationale (Office d'approvisionnement) à Léopoldville. Jusqu'au 15 juillet 1965 les renseignements pourront être obtenus verbalement dans les bureaux du dit Office d'Approvisionnement les Lundis, Mercredis et Vendredis entre 9 H. et 11 H.

BANQUE NATIONALE DU CONGO

A.J. BOUNGA
Directeur Général

A. NDELE
Gouverneur

ANNEXE N°

TABLEAU DES RUBRIQUES "APPROVISIONNEMENT DE MARCHANDISES A L'IMPORTATION"

I Animaux vivants, produits alimentaires

1 Animaux vivants
Poussins
2 Viandes ~~fraîches et préparations~~
Viandes en conserve
3 Lait en poudre entier
4 Autres produits laitiers
Oeufs
5 Poissons frais et préparations
Poissons séchés et salés
Poissons en conserve
6 Farine de froment
7 Maïs
8 Riz
9 Malt
10 Autres céréales et produits dérivés
11 Légumes et fruits
Autres
Oignons
Pommes de terre
12 Sucres, miel, confiseries et stimulants (cacao, café, thé, maté)
Epices
13 Préparations alimentaires diverses
vinaigre
Sauces
Purée de tomate
Aliments pour enfants

II Boissons, tabacs

14 Vins, apéritifs, alcools de bouche
15 Bière, boissons non alcoolisées
16 Cigarettes, tabacs manufacturés
17 Tabacs bruts

III Energie, lubrifiants

18 Energie et lubrifiants
Essence
Lubrifiants

IV. Matières premières

19 Graines et semences
20 Caoutchouc brut, bois et liège
21 Fibres text. synth. discontinues
22 Engrais
23 Sel gemme
24 Autres produits minéraux
25 Matières brutes animales ou végétales

V. Graisses, huiles animales ou végétales

26 Graisses, huiles animales ou végétales

VI Produits chimiques

27 Produits chimiques organiques
28 Produits chimiques inorganiques
29 Goudrons et dérivés chimiques de combustibles
30 Colorants, peintures, vernis
31 Produits médicinaux et pharmaceutiques
32 Produits aromatiques, parfumerie et produits de beauté
33 Savons, produits d'entretien
34 Explosifs
35 Matières plastiques, résines artificielles
36 Désinfectants, insecticides
37 Autres produits chimiques

VII Articles manufacturés

38 Cuirs, peaux, pelleteries apprêtées et ouvrages
39 Chambres à air et pneus pour véhicules autom. et vélos
40 Autres articles en caoutchouc
41 Articles en bois et en liège

.../...

(Annexe 1)

42 Papiers et cartons
43 Articles en papier ou carton
44 Livres, ouvrages imprimés

45 Filés, tissus de coton non imprimés
46 Tissus de coton imprimés

47 Filés, tissus de laine
48 Filés, tissus en fibres textiles artificielles
49 Bonneterie
50 Vêtements et accessoires
51 Couvertures
52 Chaussures

53 Linges de maison et d'ameublement
54 Articles en matières minérales

55 Verre, verrerie

56 Barres et profilés en fer, fonte, acier
57 Larges plats et tôles en fer, acier
58 Feuillards en fer, fonte, acier

59 Tubes, tuyaux et raccords en fer, fonte, acier

60 Cuivre et articles

61 Aluminium et articles

62 Autres métaux non ferreux
63 Réservoirs fûts, récipients en tous métaux
64 Cloutrerie, boulonnerie en tous métaux
65 Outils en métaux communs
66 Coutellerie, couverts
67 Articles domestiques en tôle émaillée
68 Ouvrages divers en métaux communs

VIII. Machines et matériel de transport

69 Chaudières et moteurs non électr.
70 Machines et appareils agricoles

71 Machines à coudre
72 Machines et appar. de levage
73 Machines d'excavation et de terrassement
74 Autres machines non électriques

75 Génératrices [illegible] et appareils pour coupure, connexions de circuits électriques
76 Fils, câbles, isolateurs électr.

77 Files d'[illegible]isolateurs
78 Autres machines et appar. électr. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
79 Matériel ferroviaire
80 Voitures de tourisme
81 Véhicules de transport en commun et camions
82 Autres véhicules routiers et parties
83 Matériel pour navigation aérienne

84 Matériel transport par eau

IX. Autres articles manufacturés divers n.d.a

85 Allumettes

86 Meubles

87 Appareils scientifiques médicaux, d'optique, de mesure et de contrôle

88 Photo et cinématographie

89 Horlogerie, instruments de musique

X. Produits et articles non désignés ailleurs

90 Produits et articles n.d.a

ANNEXE N° 2

TABLE DE CORRESPONDANCE
entre la Nomenclature statistique détaillée et les Rubriques "Approvisionnement" à l'Importation.

RUBRIQUE "Approvisionnement"	Numéros de la Nomenclature statistique
I - Animaux vivants et Produits alimentaires.	
I Animaux vivants	0I-
2 Viandes et préparations	02- I6.0I à 03
3 Lait en poudre	04.02.4I et 42
4 Autres produits laitiers et oeufs	04.0I à 05 (sf 04.02.4I et 42)
5 Poissons et préparations	03 et I6.04,05-
6 Farine de froment	II.0I.20
7 Maïs	I0.05.I0
8 Riz	I0.06.I0
9 Malt	II.07.90
I0 Autres céréales et produits dérivés	I0-II-I9 (sf contenu des rubriques 6 à 9)
II Fruits et légumes	07-08-20-
I2 Sucres,miel,confiseries et stimulants (cacao, café, thé, épices, maté)	04.06-09-I7 et I8
I3 Préparations alimentaires diverses, vinaigre.	I5.0I et I3-2I-22.I0
II - Boissons et Tabacs.	
I4 Vins, apéritifs, alcools de bouche	22.04,05,06,09
I5 Bière, cidres, boissons non alcool.	22.0I,02,03 et 07
I6 Tabacs manufacturés, cigarettes	24.02
I7 Tabacs bruts	24.0I
III - Energie, lubrifiants.	
I8 Energie, lubrifiants	27 (sf.27.06,07,I5)
IV - Matières premières.	
I9 Graines, semences	I2-
20 Caoutchouc brut, synth. et régén; bois et liège	40.0I à 04 44.0I à 05 et 45.0I,02-
2I Fibres textiles synth. discontinues	56.0I à 04-
22 Engrais naturels et manufacturés	3I-
23 Sel ou chlorure de sodium	25.0I-
24 Autres produits minéraux bruts	27.I5-25 (sf 25.0I)
25 Matières brutes animales ou végétales	05-06-I3 et I4
V - Graisses, huiles animales ou végétales.	
26 Graisses, huiles animales ou végétales	I5 (sf I5.0I,I3)
VI - Produits Chimiques	
27 Produits chimiques organiques	29 (sf 29.38,39,4I,42,44)
28 Produits chimiques inorganiques	28-
29 Goudrons et dérivés chim. de combustibles	27.06 et 07-38.04
30 Colorants, peintures vernis	32-
3I Produits médicinaux et pharmaceutiques	29.38,39,4I,42,44-30

.../...

(Annexe n° 2)

32 Produits aromatiques, parfumerie et produits de beauté	33.0I à 06
33 Savons, produits d'entretien	34.0I,02 et 05-
34 Explosifs	36 (sf 36.06)-
35 Matières plastiques, résines artif.	39 (sf 39.07)-
36 Désinfectants, insecticides	38.II-
37 Autres produits chimiques	35 et 38 (sf 38.04 et II)

VII - Articles manufacturés.

38 Cuirs, peaux, pelleteries apprêtées et ouvrages.	4I-42 et 43-
39 Chambres à air, pneus pour véhic. autom.	40.II.33 et 43-
40 Articles autres en caoutchouc	40 (sf 40.0I à 04 et rub. 39)
4I Articles en bois et en liège	44.06 à 28-45.03 et 04-
42 Papiers et cartons	48.0I à II (sf 48.I0)-
43 Articles en papier ou carton	48.I0 et I2 à 2I-
44 Livres, ouvrages imprimés	49-
45 Filés et tissus coton non imprimés	55 (sf 55.5I à 53)-
46 Tissus de coton imprimés	55.09.5I à 53-
47 Filés et tissus de laine	53.0I à II-
48 Filés et tissus en fibres textiles artificielles	56.05 à 07-
49 Bonneterie	60-
50 Vêtements et accessoires	6I-63-65 et 67-
5I Couvertures	62-0I-
52 Chaussures	64-
53 Linge de maison et d'ameublement	62.02.20 et 30-
54 Articles en matières minérales	68 et 69-
55 Verre, verrerie	70-
56 Barres et profilés en fer, fonte, acier	73.I0,II et I5-
57 Larges plats et tôles	73.09 et I3-
58 Feuillards	73.I2-
59 Tubes, tuyaux et raccords	73.I7,I8,I9 et 20-
60 Cuivre et articles en cuivre	74 (sf 74.09,I4 et I5)-
6I Aluminium et articles en aluminium	76 (sf 76.09 à II)-
62 Autres métaux non ferreux	75-77-78-79-80-8I-
63 Réservoirs, fûts, récipients en tous métaux	773.22 à 24-74.09-76.09 à II-
64 Clouterie, boulonnerie	73.3I et 32-74.I4 et I5.
65 Outils en métaux communs	82.0I à 07-
66 Coutellerie, couverts	82.09 à I5-
67 Articles pour usage domestique, en tôle émaillée	73.38.34-
68 Ouvrages divers en métaux communs	83-

VIII - Machines et matériel de transport.

69 Chaudières et moteurs non élect.	84.0I à 08-
70 Machines et appareils agricoles	84.24.25,26,27,28 et 84.I8.30-
7I Machines à coudre	84.4I-
72 Machines et appareils de levage	84.22-
73 Machines d'excavation, terrassement	84.09 et 23-
74 Autres machines non électriques	84 (sf contenu des rub. 69 à 73)
75 Génératrices transform. et appareils pour coupure, connexions de circuits électriques.	85.0I. et I9
76 Fils, câbles, isolateurs électr.	85.23,25,26,27-
77 Piles électriques et accumulateurs	85.03 et 04.
78 Autres mach. et appar. électriques	85 (sf contenu des rubr. 75 à 77)
79 Matériel ferroviaire	86-

.../...

80	Voitures de tourisme	87702232
8I	Véhicules transport en commun et camions	87.02.3I et 87.02.4I à 44-
82	Autres véhicules routiers et parties	87 (sf contenu des rubr. 80 et 8I)
83	Matériel transport par air	88-
84	Matériel transport par eau	89-
IX -	Articles manufacturés divers n.d.a.	
85	Bougies, allumettes, art. p. fumeurs	34.06-36.06 et 08-98.I0 et II
86	Meubles	94-
87	Appareils scientifiques médicaux, d'optique, de mesure et de contrôle	90-
88	Photo et cinématographie	37-
89	Horlogerie et instruments de musique	9I-92
X -	Produits et articles n.d.a.	
90	Produits et articles non dénommés ni compris ailleurs	-

..... Quadrimestre de 196... ANNEXE 3.

BORDEREAU RECAPITULATIF

IMPORTATEUR : Nom (raison sociale)

Adresse B.P.

Nombre total des états de besoins introduits

références rubriques d'approvisionnement	montant demandé par rubrique	montant accordé par rubrique
TOTAUX		

30-01

IMPORTANCE DE LA BANQUE DU CONGO DANS LE SYSTEME BANCAIRE CONGOLAIS

1) Suivant bilans au 31.12.64 (en milliards)

	Total des banques	Banque du Congo	% Banque du Congo
- dépôts à vue et à terme	25,7 M	18,7 M	73 %
- disponible (Caisse, Banque Nationale, Chèques Postaux)	7,8 M	6,3 M	81 %
- bons du trésor souscrits	10,9 M	8,5 M	78 %
- débiteurs	8,5 M	4,7 M	55 %
- total bilan	46,7 M	32,8 M	70 %

2) Suivant situations au 28.2.65 (en milliards)

	Total des banques	Banque du Congo	% Banque du Congo
- dépôts à vue et à terme	27 M	20 M	74 %
- disponible (Caisse, Banque Nationale, Chèques Postaux)	9,1 M	7,8 M	85 %
- bons du trésor souscrits	12,2 M	9,5 M	78 %
- débiteurs	9,1 M	5,7 M	63 %
- total bilan	47,4 M	34,1 M	72 %

3) Nombre d'agences ouvertes

Banque du Congo	19
Banque Belge d'Afrique	6
Socobanque	6
B.P.P.B.	1
Crédit Congolais	1
C.C.A.	1

REPARTITION DE L'AIDE AMERICAINE PAR ANNEE CALENDRIER

		Pourcentage		
	Total (en millions $)	Banque du Congo	Socobanque	Autres banques
1er semestre 1964	29,4 M	51,3 %	25,5 %	26 %
2ème semestre 1964	13,7 M	94,4 %	-	4,6 %
Année 1964	43,1 M	65,4 %	17,4 %	17,2 %
1er semestre 1965	21,8 M	55,8 %	29,1 %	15,1 %

30-01
Filed

TAO-20 (5-61)
1965

BUREAU OF TECHNICAL ASSISTANCE OPERATIONS
PROJECT SUBMISSION DETAILS

65-13

Date of Issuance: LM/253/65

I. PROJECT COST DATA

A. Personal Services
B. Travel & Transportation
C. Contractual & Other Services
D. Supplies & Materials
E. Property & Equipment
F. Fellowships

Funds initially available -0-

TOTAL 32,350

II. PROJECT IDENTIFICATION DATA

Country: DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

Submission No.: XBO-395

Project Title: NATIONAL BANK OF THE CONGO (US Proag)

Account Code: 94298

III. LISTING OF EXPERT POSTS

Post Code	Field Code	Title of Post	Man-Months: Cont. Yr.	Man-Months: Total Requ'd.	Autly.	Name of Expert & Nationality	Appt. Details: From	Appt. Details: To	Level & Step	No. of Days
A	42	General Manager & For.Exch.Controller	12							
B	42	Licensing Officer (formerly BC-41)	12			T.H. TAN (Viet Nam)	1/1 65	30/6 65		
C										
D										
E										
F										
G										
H										
I										

IV. FELLOWSHIPS

Post Code	Field Code	Field of Study	Nac.	Autly.	Date Cont'd.	Name of Fellow.	Host Country	Duration: From	Duration: To
A									
B									
C									
D									
E									
F									
G									
H									
I									

30-01

LN-554/65

30 April 1965

Dear Mr. Orlic,

Further to our cable COTAB 780 of 29 April 1965, we have now completed the review of the US/UN ProAg for 1965 and accordingly list hereunder the posts that are to be frozen. The approval of the Bureau of Economic Coordination for the choice of these posts to be frozen has been obtained.

Public Finance Project (43 posts filled)

C-41	Office Organization Specialist
D-41	Accounting Controller - the present incumbent, Mr. P. Ramseier to be transferred to post BB-41. The request will be submitted shortly.
T-41	Accountant - present incumbent, Mr. R. Gerard, to be transferred to post AJ-41; request will follow shortly.
V-41	Accountant Instructor
AK-41	Accountant, Treasury
P-41	Parastatal Organization Expert
AR-41	Treasury Expert
J-41	Budget Officer
K-41	Budget Officer
ZZ-41	Controller of Public Finance
AM-41	Controller, Postal
AN-41	Controller, "
AO-41	Controller, "
AP-41	Controller, "

Sub total: 15 posts

.../.

Mr. Svetislav Orlic, Chief
Section for Africa, BTAO
Department of Economic and Social Affairs
United Nations Headquarters
New York, New York

We have noted that you also deleted the four Postal Comptroller posts; however, in view of the importance of these posts and the fact that we have to provide for them under a UPU sub-allotment, we have instead cancelled four additional posts in the Public Finance project.

Economic Analysis and Coordination (18 posts filled)

A-01	Assistant to Director (BEC)
C-01	Chief Programming and Studies Section
D-01	Agricultural Assistant
I-01	Professional Officer - Financial Assistant - post occupied by Mr. Prieto-Nuss up to 9.4.65.
L-01	Chief Liaison and Import Control Section
M-01	Adviser Import Programme
R-01	Professional Officer - Ministry of National Economy (present incumbent, Mr. J. Brisson, to be transferred to Post AB-01, our LN-462/65 of 9 April refers).
AC-01	Assistant Programme Officer - two months of this twelve month provision have been exhausted by the extension for Mr. A. Stathis, previous incumbent of AD-01, and one month is further allocated for extension of Makris, present incumbent of AI-01, our code cable Nº 767 of 28 April refers.
F-01	Economic Analyst
AJ-01	Assistant Economist

Sub total: 10 posts

National Bank of the Congo (1 post filled)

A-42	General Manager and Foreign Exchange Controller

Sub total: 1 post

Public Works (25 posts filled)

A-44	Technical and Administrative adviser
K-44	Adviser Provinces
I-44	Adviser Provinces
U-44	Civil Engineer - Mechanic
R-44	Civil Engineer - Public Works
W-44	Engineering Technician
NN-44	Engineering Technician
HH-44	Master Mechanic

Sub total: 8 posts

.../.

Mining and Natural Resources (6 posts filled)

C-32	Mining Legislation Expert
G-32	Electro-mechanical Engineer
J-32	Deputy to Principal Adviser
C-32	Geologist - provinces

Sub total: 4 posts

Police Training (2 posts filled)

Request for transfer of Mr. Ismirlian, incumbent of secretary post Nº N-69 to post BD-41 will be forwarded to you shortly.

No posts to be frozen.

Meteorology (16 posts filled)

H-07	Inspector of Stations
L-07	Forecaster
O-07	"
P-07	"
Q-07	"
T-07	Climatologist
V-07	Instruments technician
X-07	" "

Sub total: 8 posts

Transport and Communications (4 posts filled)

No posts to be frozen.

GRAND TOTAL OF POSTS TO BE FROZEN: 46

Although recruitment for the above posts is to be stopped with immediate effect, we would like to continue carrying them in a manner analogous to a Category II treatment. This would be desirable in order to allow the possibility of promoting any of these frozen posts by substitution with any of the active posts.

As a result of this review of the US/UN ProAg for 1965, BTAO has 160 active posts of which 115 are filled and 45 are vacant as of today.

For these, in accordance with Miss Helen Seymour's cable Nº 589, you are advised to proceed as follows:

.../.

(i) All extensions to be effected for a duration of twelve months.

(ii) Recruitment on a normal 12-month basis.

Regarding the Congo Fund posts referred to in your cable of 21 April 1965, Nº 566, we are making a similar review and the resulting lists will be forwarded in our next pouch.

Yours sincerely,

B.F. Osorio-Tafall
Resident Representative

cc: Mr. C. Coates
Miss Helen V. Seymour
Mr. W. Goodkind

RECAPITULATION OF STATUS OF POSTS

AS AT 1 MAY 1965

Project Title	US PROAG Amend. Nº 5 Total Posts (1)	Filled Posts (2)	Vacant Posts (3)	Frozen Posts (4)	Revised Total Posts 1-4=(5)
PUBLIC FINANCE	68	43	10	15 1/	53
ECONOMIC ANALYSIS	38	18	10	10	28
NATIONAL BANK	2	1	-	1	1
PUBLIC WORKS	40	25	7	8	32
MINING AND NATURAL RESOURCES	11	6	1	4	7
POLICE TRAINING	14	2	12	-	14
METEOROLOGY	25	16	1	8	17
TRANSPORT AND COMMUNICATIONS	8	4	4	-	8
TOTAL	206	115	45	46	160

1/ Includes 4 postal comptroller pos[illegible] trans[illegible]ed to UPU

ACTION

30-01
30-11
35-04
T 110 IMC

INFO. COPY

Action To: OT
File No: 9 B

REGISTRY 24 APR 1965 ONUC

ONUC LEO

ONUC

LEO

XCR LEO 95

LE 23 AVRIL 65

LT-

MIBIANO OSORIO TAFALL UNITED N

TIONS LEOPOLDVILLE

LT 77/135 WASHINGTONDC 95 22 555P EST

(1) GLEIGOFF HAS COMMUNICATED CONTENTS YOUR RECNT CABLE AND LETTER CONCERNING CANDIDATES FOR CONGO STOP GLEIGOFF CABLING YOU OUR VIEWS DIRECTOR COMMA BEC STOP CONSIDER ULUTAN BEST QUALIFIED AS CONTROLLER FINANCE ANDAND NOT FOR NATIONAL BANK STOP AGREEMENT WITH NEWYORK SUGGEST THAT YOU PROPOSE ON FUNDS BEHALF HIS NAME TO PRIME MINISTER FOR CONTROLLERS JOB (2) REGARDING OTHER CANDIDATES PATTERSON NOT AVAILABLE STOP DO NOT REPEAT NOT CONSIDER WE SHOULD PURSUE CANDIDATURE OF KLEIN AND ROMERO GALLEGOS FOR CONTROLLER STOP UN CONCURS;

THORSON INTERFUND -

ONUC LEO231628MBO

30-01
35-04
30-11
T-110 IMF

ACTION

APR 24 1965

ACTION

TO:
1 OT
2 G
3 B
4 Bucc
5
6
7
8

YC78 NY 126 23 23372 ;

LTF

TECABOARD

LEO ;

590 OSORIO-TAFALL. AAA. IMF AND UN AGREE INTERIM ARRANGEMENTS

BROOKS AS SUGGESTED COTAB 708. BBB. FOLLOWING REPRESENT

AGREED COMMENTS IMF AND UN ON CANDIDATES DIRECTOR BUREAU

OF ECONOMIC COORDINATIONPOST (Y-01). FLORI FULLY SUPPORTED.

SARTO WELL QUALIFIED BUT RESERVATIONS IN VIEW ;

P2 ;

AGE, ESPECIALLY IN LIGHT COMMEPT PRIME MINISTER TO DINI

FOR YOUNG AND VIGOROUS EXPERT. MANECKS FREMCH INADEQUATE.

THURN UNSUITABLE. PLEASE SUBMIT ACCORDINGLY. CCC. IMF CABLING

SEPARATELY AGREED LIST CANDIDATES CONTROLLER OF FINANCE

AND DIRECTOR NATIONAL BANK POSTS.MDDD. UN AND IMF AGREE ;

P3/26 ;

ON FOLLOWING PROCEDURE. (A) CONSULTATIONS WILL CONTINUE

ON ALL CANDIDATES AND (B) EACH WILL SUBMIT DIRECTLY CANDIDATES

FOR POSTS IT FINANCES ;

DE SEYNES "

COL 590 708 Y-01 "

30-01
BFOT/mtb 30-11
35.04

LN-483/65 14 April 1965

Dear Jean-Pierre,

In continuation of my letter of 10 April, (LN-467/65), I am pleased in sending you the curriculum vitae of Dr. Manuel SANCHEZ SARTO of Mexico who, in my opinion, is exceptionally well qualified for the post of Director of the Bureau of Economic Co-ordination. As Antoine Lawrence is leaving before the end of the present month, the need for the appointment of his successor is urgent.

I am confident that you will persuade the IMF for a prompt submission of all available candidates for that post who, according to our records are :

Arno HANECK (Federal Republic of Germany)
Max THURN (Austria)
Florio FLORI (Italy)
Manuel SANCHEZ SARTO (Mexico)

As stated before, I consider Sanches Sarto the best of the four.

At the same time I would like to have the IMF and your views on the replacement for Mr. Roux, Director of the National Bank of Congo. It appears that Mr. Mladek Dini considers that the best available candidate is Mr. Burhan ULUTAN from Turkey. As you are aware, Mr. Ulutan has been submitted, sometime ago as candidate for the post of Director of the BEC. The IMF was considering him for replacing Mr. Farès as Controller of Finance. However, we feel that he is better qualified for the post of Director of the National Bank.

Concerning the post of Controller of Finance which will be left vacant very soon because Mr. Farès is not willing to continue, three

Mr. Jean-Pierre Martin
Special Assistant to the
Under-Secretary
Department of Economic and
Social Affairs
United Nations
New York

../..

candidates seem to be under active consideration :

Alastair D. PATERSON (U.K.)
Guillermo Walter KLEIN (Argentine)
José Elias GALLEGOS ROMERO (Spain)

It is our opinion that Mr. Gallegos Romero fulfils all required qualifications.

I would like to receive, at the earliest possible date, the IMF and your green light for the submission of candidates for the three posts. I recommend that all available candidates be submitted leaving the final choice to the Prime Minister.

If for one reason or another the post of Director of the BEC is not filled at an early date, I insist in that you send, on a temporary basis, some U.N. official either from Headquarters or from any of the Economic Commission. Otherwise, with Lawrence absent, I am afraid that Tshombé's Belgian advisers will take advantage of the situation and will try to force a Belgian candidate.

In the hope of hearing soon from you,

With best regards,

Yours sincerely,

B.F. Osorio-Tafall
Resident Representative, UNTAB and
Director of Special Fund Programmes

30-01

BANQUE NATIONALE DU CONGO

M. le Directeur General

Rejoint

POSITION EN DEVISES DU SYSTEME BANCAIRE
A LA DATE DU 20 MARS 1968 (SOIR).

(en millions de francs congolais au cours acheteur)

	Avoirs bruts en or et en devises (1)	Total des engagements en devises (2) = (4) + (5)	Position nette (3)= (1 - 2)	Ventilation des engagements (2)	
				crédits documentaires à change non couvert (4)	Autres engagements (5)
Banque Nationale	7.116	997	6.119	430	567
Banques agréées	4.672	6.561	- 1.889	4.379 (1)	2.182
Total du système bancaire	11.788	7.558	4.230	4.809	2.749

(1) dont versés en provision à la Banque Nationale : 4.322 millions de FC.

POSITION EXPRIMEE EN DEVISES

	a) en millions de $	b) en millions de FB
Avoirs bruts en or et en devises de la Banque Nationale	47,4	2.372
Position nette de la Banque Nationale	40,7	2.039
Avoirs bruts en devises du système bancaire	78,5	3.929
Position nette du système bancaire	28,2	1.410

30-01

Registry
File: National Bank

PREVISIONS DE RECETTES EN DEVISES ET PROJET DE REPARTITION DES DEPENSES POUR LE SECOND QUADRIMESTRE 1965

(en millions de francs congolais)

	1er quadrim.	2ème quadrim.
A. RESSOURCES COURANTES		
a) Exportations	15.500	16.100
1. produits minéraux	12.500	13.100
2. produits végétaux	3.000	3.000
b) Autres (services et transferts)	200	200
B. RESSOURCES EXCEPTIONNELLES		
a) Emprunt BIRD	1.800	-
b) Prélèvements sur l'encaisse	410	2.020
TOTAL DES RESSOURCES	17.410	18.320

	1er quadrim.	2ème quadrim.
A. ENGAGEMENTS CONVENTIONNELS	6.950	6.950
a) vis à vis des exportateurs	5.050	5.150
b) vis à vis de non-exportateurs	1.900	1.800
B. AUTRES SERVICES ET TRANSFERTS	1.960	2.370
a) opérations gouvernementales	1.300	1.600
b) ONUC	260	210
c) Services et transferts (Office de Change)	400	400
d) fret sur aides étrangères	n.d.	160
C. IMPORTATIONS	9.000	9.000
a) importations libéralisées	2.000	2.000
b) quotas quadrimestriels garantis (sauf viandes)	3.400	3.400
c) allocations proposée à l'Economie Nationale	3.600	3.600
TOTAL DES EMPLOIS	17.910	18.320

30-01

JRB/jps

BAT/645/65 23 March 1965

Mr. A. Lawrence, Acting Director, Bureau of Economic Coordination
James R. Brooks, Deputy Resident Representative

Payment of commissions to local representatives of foreign firms

I note from the bulletin of the Chamber of Commerce of Leopoldville that the Banque Nationale is revising its regulations concerning pricing on importation of commodities.

In this connection I would like to make a suggestion to you for a possible additional tightening up of the import regulations which would result in a saving of foreign exchange for the Central Bank. This concerns discounts and commissions paid to local representatives of foreign firms who either import themselves and obtain discounts, or issue proformas and obtain commissions, and retain such commissions for themselves. In each ase these commissions and discounts should not be paid in foreign exchange but should be required to be deducted from the proforma invoice. The equivalent to the commission or discount should be drawn by the representative or importer in Congolese Francs. In the event that this is not already enforced by the National Bank you might be willing to bring this to their attention for their action.

30-01

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

INTEROFFICE MEMORANDUM MEMORANDUM INTERIEUR

TO: A: Mr. B. Osorio-Tafall
Resident Representative of UNTAB
Leopoldville, Democratic Republic of the Congo

DATE: 12 March 1965

REFERENCE: 65/139

THROUGH: S/C DE:

FROM: DE: William Houston Miller
Programme Officer in Charge
Democratic Republic of the Congo Unit, BTAO

SUBJECT: OBJET: Congolese Participation in Development Financing Seminar

..... The attached memorandum of 3 March from Mr. D. Major Wright to Mr. Charles Coates is self-explanatory and for your information.

I would like to draw your attention to the comment made by the Congolese participant in the Seminar.

MAR 15 1965

ACTION

TO:
1 T
2 B
3

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

To: Mr. Charles L. Coates, Chief
Technical Assistance Recruitment Service
Office of Personnel

Date 3 March 1965
File No. TE 326/1 (100-3)HQ

From: C. Major Wright, Chief, Training
Programme in Development Financing

Subject: Dr. Max Thurn, Austria

1. Following a telephone conversation between Dr. Backes and Dr. Hoo and a subsequent conversation I had with Dr. Backes, I enclose recent correspondence with both the Ministry of Finance of Austria and the Austrian Mission to the United Nations regarding the services rendered by Dr. Max Thurn as a lecturer to the Training Programme in Development Financing during the beginning of its Geneva session last September, and as Deputy Head of the Department of Foreign Aid.

2. Further to the opinions expressed in these letters, I should like to add the following information. Dr. Thurn, who is a senior official with the title of Counsellor in the Austrian Ministry of Finance as well as that of Deputy Head of the Department of Foreign Aid, was good enough to come to Geneva and give the United Nations trainees a series of lectures on Austrian aid and the contribution of a financial counsellor in the formulation and implementation of development policy.

3. Dr. Thurn showed great ability in presenting his subjects so as to capture and hold the interest of his audience both during his lectures and the ensuing discussion periods. This was done in both English and French, which he speaks fluently. He has had extensive experience in Latin America and in Africa. The participant from the Congo (Leopoldville) not only regretted that his Government had not paid sufficient attention to Dr. Thurn's advice, but was anxious also that he should return to the Congo at the first possible opportunity to advise the Government on its monetary policy. I would not hesitate to warmly recommend Dr. Thurn for any post or assignment that the United Nations might entrust to him in his chosen field.

4. We have transcribed one of Dr. Thurn's lectures, which were registered on disks in Geneva. It will be sent to him for editing. The others still remain to be transcribed, which we intend to do shortly.

COPY

30-01
T100 BAc

OUTGOING CLEAR

UNATIONS NEW YORK

COTAB 234

BUNCHE LEONARD INFOR OSORIO-TAFALL FROM GILPIN

LEARN TODAY THAT CONGOLESE GOVERNMENT HAS REQUESTED ROUX TO ASSIST AT DAC MEETING. ROUX DEPARTING 6 FEBRUARY.

LAWRENCE IS INFORMED AND WILL REPRESENT. ROUX MAY WELL INFORM THIRD

James R. Brooks
A.C. Gilpin
5 February 1965

30-01

UNATIONS NEWYORK

COTAB 221 WILLER FROM BROOKS. FURTHER OUR LN/34/65 OF 15 JANUARY 1965 CANDIDATURE TRAN HUY TAN APPROVED BY GOVERNMENT FOR POST LICENCING OFFICER. PLEASE ADVISE DECISION REACHED BY TARS RE OUR PROPOSAL FOR APPOINTMENT TAN THIS POST.

A. BUCCIANTI

AB/gp

E. CACOURIS

4.2.1965

30-01

AB/SP

BAT/EX/1219 23 janvier 1965

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'assistance technique des Nations Unies à la République Démocratique du Congo, j'ai l'honneur de soumettre à l'agrément du Gouvernement la candidature de

M. Tran H. Tan, de nationalité vietnamienne

au poste de Fonctionnaire chargé des licences, au titre du projet N° 30-01, Banque Nationale.

Vous trouverez ci-joint le curriculum vitae de l'intéressé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

B.F. Osorio-Tafall

Le Représentant Résident du
Bureau de l'assistance technique

Monsieur le Directeur
Bureau de Coordination Economique
LEOPOLDVILLE

Mr. Noronha,
Room, 532

30-01 AB/gp

Noronha

LN/34/65 15 January 1965

TO: Mr. William Houston Miller, Programme Officer, i/c Democratic Republic of the Congo Unit

FROM: James R. Brocks, Deputy Resident Representative

SUBJECT: Mr. Tran Huy Tan

In the 1965 USPROAG revision which is due to be signed within the next few days, we have included a post Licencing Officer under
..... the Monetary Council project. The relevant job description is attached.

The duties indicated on this description have been performed by Mr. Tran Huy Tan for the past four years in a most satisfactory manner, Mr. Tan was appointed to ONUC on 27 December 1960 as a bilingual Secretary at FSL-3 grade. Almost immediately, i.e., on 9 January 1961, he was assigned to the "Office des Licences" of the Monetary Council where he has been working ever since as Licencing Officer. In other words, although he was recruited as Secretary, he has never been used as such and therefore his present grade is not commensurate with his responsibilities.

..... We enclose copies of correspondence taken from his file from which you will note that a reclassification for Mr. Tan was sought as far back as 30 October 1961. However, it appears that no action was taken by ONUC to this effect on account of budgetary reasons.

We now wish to propose that Mr. Tan, whose contract with TAB expires on 30 June 1965, be appointed to this newly established post of Licencing Officer, effective 1 January 1965. In fact, the post was created at the specific request of USAID here who are very satisfied with the work of Mr. Tan. Mr. Roux, his present supervisor, also speaks highly of Mr. Tan. You will note from the job description that the post is clearly of a professional nature and since Mr. Tan for the past four years, has proven himself to be up to the standard of these functions, we recommend that his appointment be effected at a higher grade, preferably P.1, if this is consistent with promotion policy.

..... A copy of his Personal History form is enclosed for your convenience.

Your early advice would be most appreciated.

cc: Mr. A. Vaidyanathan

ROUTING SLIP

TO

Mr. Horonka

	APPROVAL		NOTE AND RETURN
	SEE ME, PLEASE		YOUR COMMENTS
	YOUR SIGNATURE		YOUR INFORMATION
	NOTE AND FILE		FOR ACTION

As requested

DATE	FROM
16/1	AB

30-01

Request from Government of the Democratic Republic of Congo

Job Description

Post Title: Licencing Officer

Duration of Mission: One year

Date of entry on duty: 1 January 1965

Place of duty: Leopoldville

Functions:

- Is in charge of correspondence and import-export control in general;

- Is responsible more specifically for:

1) checking and controlling import licenses granted under:

   - U.S. Financial and Economic (Title I) Aids;
   - German Financial and Economic Aids;

2) checking, controlling and granting import licenses under the framework of:

   - Common Market Financial Aid, and
   - British Financial Aid,

   in accordance with the quota allowed to each importer;

3) checking, controlling and granting import licenses for liberalized commodities, such as:

   - Petroleum products -Meat- Dried and salted fish - Salt- Baking powder, etc...

4) Keeping up-to-date statistics with regard to the above.

- All licenses issued must be notified to the National Bank at least once every week to allow for the disposal of funds, accompanied by statements showing the amounts involved and the payments to be effected by various foreign banks.

- For this activity, is in permanent contact with U.S. (AID) - British and German Embassies, with the Bureau of Common Market in Leopoldville, with congolese banks, importers, industrial and expert enterprises, with the Office d'Approvisionnement of the Ministry for Economic Affairs of the Central Government.

Qualifications and experience: Business, commercial, banking & elementary accounting training & experience.

Languages: Fluent French
Working knowledge English desirable

ACTION

30-01
35-04

YC78 FFF NY 100/100 14 2349Z;P1/54/50;

ETAT

TECABAORD

LEO ;

73 OSORIOTAFALL (A) ARE OFFERING KRUSE SIX MONTHS APPOINTMENT DIRECTOR BEC ON TERMS INCLUDED IN PRIME MINISTERS LETTER QUOTED IN YOUR T-15. INTEND TO ROUTE KRUSE THROUGH NEWYORK, WASHINGTON, ADDISABABE (B) UNDER CIRCUMSTANCES IT NOW BECOMES URGENT TO SETTLE LAWRENCES POSITION.PLEASE ADVISE;

P2/54/50;

REACTIONS TO RELEVANT PROPOSALS IN BUNCHES LETTER OF 7 JANUARY (C) FUND IN PRINCIPLE AGREEABLE TO APPOINTING BARANSKI TO SUCCEED ROUX. BEFORE EXPLORING MATTER FURTHER FUND URGENTLY REQUESTS PRECISE INDICATIONS AS TO DATES WHEN ROUX WOULD LIKE BARANSKI TO ARRIVE LEOPOLDVILLE AND WHEN HE HIMSELF EXPECTS TO LEAVE;

BUNCHE/DESEYNES"

COL 73 T-15 7"

30-01

BFOT/mtb

L-985/64 28 December 1964

Dear Ralph,

Mr. A. Roux's resignation

On Saturday 26 December afternoon, Mr. Roux, the Director of the National Bank of the Congo, came to my home to inform me that his decision to resign his post was final. He showed me the original letter addressed to Mr. Schweitzer, the Managing Director of the I.M.F.

Mr. Roux asked me to forward this letter by our pouch and this I am doing. Please ask your secretary to mail it at the United Nations.

With best regards,

Yours sincerely,

B.F. Osorio-Tafall
Officer-in-Charge

Dr. Ralph J. Bunche
Under-Secretary for
Special Political Affairs
United Nations
New York

30-01

BANQUE NATIONALE
DU CONGO
Le Directeur-Général

Léopoldville, le 1er Décembre 1964

Monsieur OSORIO-TAFALL
Représentant Résident des
Nations Unies
LEOPOLDVILLE

Fait

Cher Monsieur,

Je vous serais extrêmement reconnaissant si vous pouviez transmettre rapidement par message phonie à M. BOKESSE, gérant de la Succursale de la Banque Nationale à Stanleyville, le message suivant :

" Vous serions obligés nous donner indication même
" brève sur sort familles NSAMELA et OKITO "

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de ma considération et de mes sentiments les meilleurs.

Roux

A. J. ROUX

BANQUE NATIONALE
DU CONGO
Le Directeur-Général

Léopoldville, le 30 Novembre 1964

173
Fait

Monsieur Osorio-Tafall
Représentant Résident des
Nations Unies
Léopoldville

Cher Monsieur,

Je vous remercie de nous avoir transmis le message de M. Bokesse en date du 30 Novembre.

Nous vous prions de lui faire parvenir la réponse suivante :

1. - "Confirmez aux banques et caisses publiques de votre région qu'elles ne doivent pas accepter ou échanger des billets perforés. A la suite d'incidents analogues, l'instruction a déjà été donnée le 9 Novembre dans l'ensemble du pays, de refuser le remboursement de tels billets, de les saisir, de dresser un procès-verbal et d'aviser le Parquet et la Banque Nationale"

2. - "Nous vous ferons parvenir dès que possible une centaine de millions de billets pour commencer"

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée, avec mes remerciements

Roux

A. J. ROUX

Transmitted

NOTE FOR TRANSMISSION TO STANLEYVILLE (MR. SCHELLER)

For : Mr. BOKESSE, Gérant, Banque Nationale du Congo à Stanleyville

From : Mr. A. ROUX, Directeur-Général, Banque Nationale du Congo, Léo

"VOUS SERIONS OBLIGES NOUS DONNER INDICATION MEME BREVE SUR SORT FAMILLES NSAMELA ET OKITO".

BFOT/mtb

NOTE TO MR. SCHELLER

For M. BOKESSE, Gérant, Banque Nationale du Congo à Stanleyville

From M. Roux, Directeur Général, Banque Nationale du Congo à Léopoldville.

1. "Confirmez aux banques et caisses publiques de votre région qu'elles ne doivent pas accepter ou échanger des billets perforés. A la suite d'incidents analogues, l'instruction a déjà été donnée le 9 novembre dans l'ensemble du pays, de refuser le remboursement de tels billets, de les saisir, de dresser un procès-verbal et d'aviser le Parquet et la Banque Nationale".

2. "Nous vous ferons parvenir dès que possible une centaine de millions de billets pour commencer".

30-01

HK/hy

BAT/1369/64

Le 30 novembre 1964

Monsieur le Gouverneur,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-bas le texte d'un télégramme que nous venons de recevoir de la part de notre Représentant à Stanleyville :

" AU GOUVERNEUR DE LA BANQUE NATIONALE LEO. SUITE PRELEVEMENT
" NOTRE ENCAISSE PAR MULELISTES DEMANDONS METTRE OPPOSITION
" ECHANGE BILLETS PERFORES STOP SOLLICITONS ENVOI IMMEDIAT
" DE FC CINQCENTMILLIONS DIFFERENTES COUPURES STOP NOTRE ENVOI
" DE CENT SOIXANTE NEUF MILLIONS EN JUILLET DERNIER ETRE SAISI
" TRESOR AIRCONGO PAR REBELLES STOP AIR CONGO ETRE RESPONSABLE
" SUITE RETARD ACHEMINEMENT FULLSTOP NACOBANQUE BOKESSE GERANT".

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de notre parfaite considération.

John M. Saunders
Représentant Résident Adjoint
(Administration)

Monsieur A. NDele
Gouverneur de la
Banque Nationale du Congo
Léopoldville

Mr. Saunders.

Thanks tell me O.T. ~~has~~ took Kunlytere action this morning? recover letter

He wrote to Mr. Roux and Mr. Ndele.

30/XI

Done

30-01

OPERATION DES NATIONS UNIES
AU CONGO

UNITED NATIONS OPERATION
IN THE CONGO

INTER-OFFICE MEMORANDUM

BAT/1353/64

27 November 1964

TO: Mr. R. Heneidi, Programme Officer

FROM: James R. Brooks, Deputy Resident Representative

SUBJECT: Post of Licensing Officer in Project 30-1
National Bank (Monetary Council)

In order to assure the continuity of a licensing officer under the UN Programme in the National Bank, we must establish a post in Project 30-1 for a licensing officer.

In our reply to USAID concerning the final agreement for 1965 of the Pro-Ag, I should be grateful if you would include this post.

To finalize this amendment it will be necessary to:

1. Discuss the matter with Mr. A. Roux, Director of the National Bank, and obtain his approval.
2. Obtain the approval of the Bureau of Economic Co-ordination for the Congolese Government.
3. Send to USAID a job description (which Mrs. Buccianti will provide) and obtain their final approval of the inclusion of this post.

Action Completed Ref. BAT/1467/64 of 11/12/64

cc: Mrs. A. Buccianti

30-01

ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS ORGANIZATION IN THE CONGO

Action completed BAT/1467/64 of 11/12/64 refers.

INTER - OFFICE MEMORANDUM

6 Novembre 1964

NOV 10 1964

ACTION

TO:
1 Mr. Brooks 642
2 Mr. Neveidi
3
☑ - Action Completed
☐ - Acknowledged
☐ - No Action Required
INITIALS

A : Mr. J. BROOKS, Deputy Resident Representative, ONUC

DE : Mr. T.H. TAN, Office des Licences/Banque Nationale

OBJET :

Comme suite à l'entretien que nous avons eu ce matin dans vos bureaux, en présence de Mme Buccianti, et en référence à la lettre N° DG-483 du 8 Octobre 1964 adressée par Mr. ROUX, Directeur Général de la Banque Nationale de la République du Congo, à Mr. le Représentant Général de l'ONUC, j'ai l'honneur de vous confirmer par la présente mon désir de rester aux Nations-Unies.

Au cours de notre entrevue, j'ai également attiré votre attention sur le fait que mon nom figurait sur la liste du Personnel du Bureau de Coordination Economique depuis Février 1964, et que, dans ces conditions il n'était pas normal que je continue à travailler à l'Office des Licences/Banque Nationale. Vous m'avez répondu qu'il n'était pas question que je quitte cet office, étant donné l'impossibilité dans les circonstances actuelles de pourvoir à mon remplacement.

Si vous maintenez votre décision, je vous serais reconnaissant de bien vouloir le confirmer par écrit à M. le Directeur du B.C.E. et au Chef du Personnel de l'ONUC afin de dissiper tout malentendu et éviter que je sois accusé de refus d'obéissance aux ordres des supérieurs.

Comme vous l'avez demandé, je vous prie de trouver ci-joint une description de mon travail.

cc.:- Mr. Roux, Dir. Gén. de la Banque Nationale
- Mr. Gauvreau, Chef du Personnel Civil de l'ONUC
- Mme Buccianti, Personnel Officer

Mr. TRAN-HUY-TAN - JOB DESCRIPTION

- Is in charge of correspondence and import-export control in general ;
- Is responsible more specifically for :

1) checking and controlling import licenses granted under :

   - U.S. Financial and Economic (Title I) Aids ;
   - German Financial and Economic Aids ;

2) checking, controlling and granting import licenses under the framework of :

   - Common Market Financial Aid, and
   - British Financial Aid,

   in accordance with the quota allowed to each importer ;

3) checking, controlling and granting import licenses for liberalized commodities, such as :

   - Petroleum products - Meat - Dried and salted fish - Salt - Baking powder, etc...

4) keeping up-to-date statistics with regard to the above.

- All licenses issued must be notified to the National Bank at least once every week to allow for the disposal of funds, accompanied by statements showing the amounts involved and the payments to be effected by various foreign banks.
- For this activity, is in permanent contact with U.S.(AID) - British and German Embassies, with the Bureau of Common Market in Leopoldville, with congolese banks, importers, industrial and expert enterprises , with the Office d'Approvisionnement of the Ministry for Economic Affairs of the Central Government./.

Leopoldville, 7 November 1964.

30-01

REPUBLIQUE DU CONGO

Léopoldville, le 9 octobre 1964

OCT 10 1964
ACTION

CAB/FIN/91

TO: Brooks
1
2
3
☐ Action Completed
☐ Acknowledged
☐ No Action Required
INITIALS

CABINET DU
MINISTRE DES FINANCES

BSR/ -

A Monsieur OSORIO TAFALL
Chef des Opérations Civiles
de l'O. N. U. C.

LEOPOLDVILLE/KALINA.-

Monsieur le Chef des Opérations Civiles,

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir retenir au Congo jusqu'au 15 novembre, Monsieur LAMONZIE qui m'a avisé de son départ prévu pour le 15 octobre.-

Monsieur LAMONZIE qui a entrepris pour le compte du Ministère des Finances des travaux importants, ne saura les terminer avant cette date.-

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Chef des Opérations Civiles, l'assurance de ma considération distinguée .-

LE MINISTRE DES FINANCES

Dominique N D I N G A.

30-01

JRB/jps

BAT/399/64

Le 25 août 1964

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre No.1040/CAB/FIN/09 du 24 courant, par laquelle vous portez à ma connaissance que M. Louis Lamonzie, Conseiller auprès de votre département, partira en mission avec vous à Tokyo à la réunion du Fonds monétaire et à la Conférence sur l'union des paiements, du 30 août au 27 septembre prochaine.

Je vous informe à mon tour que, dans l'intérêt du Gouvernement congolais, je consens audit voyage de M. Lamonzie.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

B.F. Gnorio-Tafall
Représentant résident et
Directeur des programmes du
Fonds spécial.

Monsieur Dominique Ndinga
Ministre des Finances
Gouvernement central
Léopoldville.

cc: M. B. Tomé
cc: Mr M Gauvreau

RÉPUBLIQUE DU CONGO

CABINET DU
MINISTRE DES FINANCES

BSR/ -

Léopoldville, le 24 août 1964

N° 1040 CAB/FIN/09

Objet

A Monsieur OSORIO TAFFAL
Chef des Opérations Civiles
de l'O. N. U. C.

LEOPOLDVILLE/KALINA.-

Monsieur le Chef des Opérations Civiles,

J'ai l'honneur de vous aviser que Monsieur LAMONZIE Louis, Conseiller à mon département part en mission avec moi même à Tokyo à la Réunion du Fonds Monétaire et à la Conférence sur l'Union des Paiements qui suivra du 30 août au 27 septembre 1964.-

Les frais afférents au voyage de Monsieur LAMONZIE sont supportés par le Gouvernement Congolais.-

Je pense que vous n'y verrez aucune objection et je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef des Opérations Civiles, l'assurance de ma considération très distinguée.-

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DES FINANCES
CABINET DU MINISTRE

LE MINISTRE DES FINANCES

Dominique N D I N G A.

80-01

BANQUE NATIONALE
DU CONGO

Léopoldville, le 24 août 1964

Circulaire n° 7

AIDE AGRICOLE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE (Public Law 480-Titre I)

A. - Procédure

La procédure applicable est celle de la circulaire n° 4 de la Banque Nationale.

B. - Principales caractéristiques de l'autorisation d'achat n° 55-48-A

- marchandises couvertes par l'autorisation d'achat : Farine de froment
- montant minimum du crédit documentaire : $ 20.000
- Banque habilitée aux Etats-Unis : Morgan Guaranty Trust
- Banque désignée au Congo : Banque du Congo
- date initiale de conclusion du contrat : 4 août 1964
- date extrême de conclusion du contrat : 30 septembre 1964
- date extrême de livraison : 31 octobre 1964

Banque Nationale du Congo
- Département Etranger -

J. NIANGA
Sous-Directeur

A. J. ROUX
Directeur Général

BANQUE NATIONALE DU CONGO

Léopoldville, le 22 Août 1964

CIRCULAIRE N° 8

LIBERALISATION A L' IMPORTATION

ARTICLE 1. - A dater du 1er Septembre 1964, les importateurs pourront, sans avoir obtenu de lettre de quota préalable, introduire par leur banque agréée des demandes de licences pour l'importation de poissons séchés répondant à la rubrique douanière n° 03. 02. 10

ARTICLE 2. - A dater du 1er Septembre 1964, les importateurs de nationalité congolaise et les sociétés importatrices dont les actionnaires ou les commanditaires principaux sont de nationalité congolaise, pourront, sans avoir obtenu de lettre de quota préalable, introduire par leur banque agréée des demandes de licences pour l'importation de viande répondant aux rubriques douanières n°s 02. 01. 20 - 02. 01. 30 02. 01. 40 - 02. 01. 50 - 02. 01. 60 et 02. 01. 90

Toutefois, pour l'approvisionnement des anciennes provinces du Kasaï et du Katanga, les importateurs doivent faire la preuve de leur consommation en priorité du bétail local produit dans ces régions. Les modalités d'application de cette clause seront fixées ultérieurement.

ARTICLE 3. - A dater du 1er Octobre 1964, les importateurs pourront, sans avoir obtenu de lettre de quota préalable, introduire par leur banque agréée des demandes de licences pour des produits pétroliers répondant aux rubriques douanières suivantes : 27. 10. 21 - 27. 10. 22 - 27. 10. 23 - 27. 10. 31 - 27. 10. 32 - 27. 10. 33 - 27. 14. 10 et 27. 16. 10

BANQUE NATIONALE DU CONGO

J. NIANGA
Sous-Directeur

A. J. ROUX
Directeur Général

30-01.

3 Août 1964.

075

NOTE POUR MONSIEUR LE MINISTRE DE
L'ECONOMIE NATIONALE

procédure de base.

Je vous prie de trouver, ci-joint, le texte de la procédure de base concernant l'utilisation des devises étrangères destinées à l'importation, et ceci en vertu des dispositions de l'ordonnance n° 136 du 15 septembre 1962.

J'insiste particulièrement pour que cette procédure soit scrupuleusement respectée par les services intéressés.

LE PREMIER MINISTRE

Moise Tshombe

cc : Monsieur l'Ordonnateur des Devises

Utilisation de Devises Etrangères destinées à l'Importation

Procédure de base

1) L'Ordonnateur des Devises annonce à l'Office d'Approvisionnement des disponibilités en devises étrangères destinées à financer les importations au cours de périodes déterminées.

2) Le Bureau de Coordination Economique, en liaison avec l'Ordonnateur des Devises, pose les principes régissant les priorités à accorder aux catégories de marchandises à importer, ainsi que les principes généraux régissant l'attribution de quotas aux importateurs individuels et publics.

3) L'Office d'Approvisionnement établira le programme de répartition des devises, par catégorie de marchandises, en application des principes de priorité définis par le B.C.E. Il soumettra ce programme au B.C.E. pour approbation.

4) L'Office d'Approvisionnement établira la liste d'attribution des quotas aux importateurs individuels et publics en application des principes généraux définis par le B.C.E. et du programme de répartition approuvé par le B.C.E. Il soumettra cette liste au B.C.E. pour approbation.

5) Aussitôt approuvés par le B.C.E., le programme de répartition et la liste d'attribution seront transmis par le B.C.E. à la Banque Nationale et à l'Office d'Approvisionnement pour exécution.

6) La Banque Nationale assure la diffusion du programme et de la liste. Elle donne à l'Office des Licences et aux Banques agréées la consigne d'exécution.

7) L'Office d'Approvisionnement établit les lettres d'attribution de quota aux importateurs en exécution de la liste d'attribution des quotas. Ces lettres d'attribution devront porter le visa du délégué du B.C.E.

8) La Banque Nationale fournira en temps opportun à l'Ordonnateur des Devises les documents nécessaires lui permettant de contrôler l'émission des licences faites par l'Office des Licences.

9) Toute infraction, de la part des importateurs, dans l'utilisation des quotas qui leur sont attribués, sera déférée par devant la Commission des Changes qui en instruira le dossier. Les délibérations de la Commission des Changes deviendront exécutoires avec l'accord préalable de l'Ordonnateur des Devises.

LE PREMIER MINISTRE

Moïse Tshombe

30-01

10 juillet 1964

361/BCE/64

A Son Excellence Monsieur le Gouverneur
de la Banque Nationale du Congo

LEOPOLDVILLE

BUREAU DE COORDINATION
ECONOMIQUE

Réunion des autorités
monétaires africaines.

Monsieur le Gouverneur,

Nous avons l'honneur de vous envoyer sous ce pli, à titre d'information et à toute fins utiles, la copie d'une lettre de la Commission économique pour l'Afrique concernant la réunion des autorités monétaires africaines qui aura lieu à Tokyo du 12 au 16 septembre à l'occasion de la réunion annuelle du Fonds monétaire international, ainsi qu'un exemplaire de l'ordre du jour provisoire de la réunion et un document intitulé "Propositions pour la création d'une union africaine de paiements" préparé par le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de notre très haute considération.

DIRECTION
BUREAU DE COORDINATION ECONOMIQUE

P.TONA-MASESA, Directeur-Assistant.

A. SUCCAR, Directeur, a.i.

cc: Monsieur le Chargé de la Mission des Nations Unies au Congo, Léopoldville

30-01

Registry

BANQUE NATIONALE DU CONGO

Léopoldville, le 22 juin 1964.

CIRCULAIRE N° 1

Aux termes de l'Ordonnance n° 188 du 20 juin 1964 la Banque Nationale du Congo, créée par le décret-loi du 23 février 1961, entre en fonction le 22 juin 1964.

Le Conseil Monétaire de la République du Congo cesse d'exister à cette date et la totalité de ses actifs et passifs est transférée à la Banque Nationale du Congo.

Conformément au décret-loi du 20 juin 1964, l'Office des Licences est incorporé à la Banque Nationale du Congo.

Monsieur Albert NDELE reste Gouverneur de la Banque Nationale du Congo.

Monsieur Alfred Jean ROUX, Président-Gérant intérimaire du Conseil Monétaire est nommé Directeur Général de la Banque Nationale du Congo. Il conserve en propre ses fonctions d'Ordonnateur des Devises.

Les textes réglementaires publiés par le Conseil Monétaire et par l'Office des Licences demeurent d'application. La mention "Banque Nationale du Congo" y est substituée de plein droit aux mentions : "Conseil Monétaire" et "Office des Licences".

BANQUE NATIONALE DU CONGO

A. J. ROUX
Directeur Général

A. NDELE
Gouverneur

30-01

MRS. HOFFMEYER
PLEASE NOTE
30-6-64

JC.

Reg.

O.K

19 June 1964

To:- Mr. N. Gounaropoulos, Chief Travel Unit.

From:- M. Gauvreau, Chief of Civilian Personnel.

Subject:- Mr. T.H. Tan - Travel of dependents.

Reference our letter dated 18 June 1964, please note that the return travel of Mr. Tan's dependents should be charged to the Monetary Council.

Attached for your information is a copy of a memo dated 18 June 1964 from Mr. A.C. Gilpin.

262

cc: Mr. J. Saunders.
Mr. A.C. Gilpin.

OPERATION DES NATIONS UNIES
AU CONGO

UNITED NATIONS OPERATION
IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7149
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE ONUC LEOPOLDVILLE

S/PERS./1101/64

18 June 1964

To: Mr. M. Jauvreau, Chief of Civilian Personnel

From: A. C. Gilpin, Deputy Chief, Civilian Operations

Subject: Mr. Tan, Monetary Council

Attached is copy of a letter dated 15 June from the President of the Monetary Council and the Governor of the National Bank of the Congo, regarding the travel to Leopoldville of the wife and child of Mr. Tan, a United Nations expert serving in the Office des Licences.

I believe that the proposal for the Monetary Council to bear the cost of the journey of Mrs. Tan and her son, while the United Nations extends Mr. Tan's contract for a period of six months, is a reasonable one, and I shall be grateful if you will make the necessary arrangements.

cc: Mr. Noux

-7 30-01

CIV.OPS./1181/64

18 June 1964

To: Mr. M. Gauvreau, Chief of Civilian Personnel

From: A. C. Gilpin, Deputy Chief, Civilian Operations

Subject: Mr. Tan, Monetary Council

..... Attached is copy of a letter dated 16 June from the President of the Monetary Council and the Governor of the National Bank of the Congo, regarding the travel to Léopoldville of the wife and child of Mr. Tan, a United Nations expert serving in the Office des Licences.

I believe that the proposal for the Monetary Council to bear the cost of the journey of Mrs. Tan and her son, while the United Nations extends Mr. Tan's contract for a period of six months, is a reasonable one, and I shall be grateful if you will make the necessary arrangements.

cc: Mr. Roux

CONSEIL MONETAIRE
DE LA REPUBLIQUE DU CONGO
INSTITUT D'EMISSION

Registry

Léopoldville, le 15 juin 1964

Circulaire n° 187

- Aux Banques agréées,
- Aux Importateurs,
- Aux Exportateurs,
- A la Douane.

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'en vertu de l'ordonnance n° 152 du 30 mai 1964 Monsieur Alfred-Jean ROUX est nommé Président-Gérant intérimaire du Conseil Monétaire, en remplacement de Monsieur Walter JENSSEN démissionnaire.

CONSEIL MONETAIRE
DE LA REPUBLIQUE DU CONGO
INSTITUT D'EMISSION

J. TSHIBITSHIABO.-
Sous-Directeur

A. NDELE.-
Membre de Droit
Gouverneur de la Banque
Nationale du Congo

Spécimen de signature
de Monsieur Alfred-Jean ROUX

30-01

CONSEIL MONETAIRE
DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

- Institut d'Emission -

Adresse télégraphique : CONSEILCONGO

Léopoldville, le 15 juin 1964.
B. P. 2697
Tél. : 2641 - 4430 - 5026 - 5100 - 5142
01/-/CMC/MJL/-/1

Monsieur OSORIO TAFALL
Chief of Civilian Operations
O. N. U.
Léopoldville.

JUN 17 1964
ACTION
TO:
1 Gilpin 214
2
3
☐ - Action completed
☐ - Action completed
☐ - No Action Required
INITIALS

Cher Monsieur Osorio Tafall,

Nous employons à l'Office des Licences qui dépend du Conseil Monétaire et, bientôt, de la Banque Nationale du Congo, un agent sous contrat de l'O. N. U., M. TAN, de nationalité vietnamienne.

Nous sommes satisfaits des services de M. TAN, et lorsque, bientôt, son contrat aura à être renouvelé, nous souhaitons qu'il soit réengagé pour être maintenu dans le poste où il a fort bien réussi.

M. TAN nous a indiqué qu'il était disposé à signer un nouveau contrat pour une durée de six mois, mais sous la condition que sa famille (femme et un enfant), qui est actuellement à Saïgon, soit ramenée à Léopoldville.

Nous croyons que le contrat de six mois du type Nations-Unies ne comporte pas le paiement du voyage familial. Nous attachons assez de prix à la collaboration de M. TAN pour vous proposer la combinaison suivante : les N. U. lui donnant ses appointements, le Conseil Monétaire prendrait à sa charge les frais de voyage de Mme TAN et de son fils.

Si vous étiez d'accord sur ce point, nous vous serions obligés de nous le faire savoir et de renouveler le contrat de M. TAN. Nous vous en remercions d'avance.

Veuillez agréer, Cher Monsieur Osorio Tafall, les assurances de notre considération très distinguée.

Conseil Monétaire
de la République du Congo
Institut d'Emission

A. NDELE
Membre de Droit
Gouverneur
de la Banque Nationale du Congo

A. ROUX
Président-Gérant

Bifran 1118
I. 383

3 6 - 01

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

INTEROFFICE MEMORANDUM

TO: Mr. B. Osorio-Tafall
Resident Representative, UNTAB
Leopoldville

Date: 15 June 1964 19

FILE NO.

FROM: Helen Grand
Programme Officer
Congo (Leo) Unit

SUBJECT: Job Descriptions - Public Finance

JUN 18 1964
ACTION
TO Personnel

Since all the posts in this field of activity are continuing ones, it would be of great help to have all job descriptions available here, not only for recruitment purposes for those that will become vacant but as an aid in evaluating experts whose assignments will be extended.

May we, therefore, request that job descriptions be prepared at your early convenience for posts:

B-41, C-41, E-41, U-41, V-41, JJ-41, KK-41

INFO. COPY

~~Action~~ To G 21L1

File No.